

Commission des finances

Luins, le 11 octobre 2021

Paulette Hauser
Rowena Scott-Smith
Christian Danz
Antonio Galera

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif à l'arrêté d'imposition 2022 Préavis municipal n°09-2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie les 27 septembre et 5 octobre 2021 afin d'étudier le préavis sus-mentionné. Elle a été reçue par Monsieur le Syndic Olivier Dutruy qui a répondu à toutes nos questions.

La Municipalité propose dans son préavis une augmentation de 1,5 point pour l'année 2022. Pour rappel la valeur du point d'impôt se situera à environ CHF 40'000.--. Après étude des différents chiffres présentés et aux réponses à toutes nos questions, la Commission des finances reste dubitative face au budget 2022. Chaque année à pareille échéance, nous sommes confrontés à la fixation du point d'impôt avec malheureusement trop d'inconnues dans le budget par rapport aux rentrées fiscales futures alors que les charges sont prévisibles.

La commune de Luins a un faible endettement qui permet, en cas de problèmes de liquidité, d'augmenter l'endettement par un crédit hypothécaire sur la valeur du patrimoine immobilier.

En conclusion, la Commission des finances propose de ne pas augmenter le point d'impôt pour l'année 2022.

Pour la commission des finances, composée de



Paulette Hauser



Rowena Scott-Smith



Christian Danz



Antonio Galera